

38

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48387

15 - Innovation, attractivité, Europe

Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - Avenants à trois conventions

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 24 septembre 2015 et 24 mars 2016 relatives à la participation au financement du volet enseignement supérieur, recherche et innovation du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en date des 24 octobre 2016, 16 juillet 2018 et 25 avril 2022 ;

Expose :

Le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 a été signé le 11 mai 2015 par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional de Bretagne. L'Assemblée départementale s'est engagée à participer au financement du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation par délibération du 24 septembre 2015 et à consacré une enveloppe budgétaire conséquente en faveur des projets s'inscrivant dans les priorités stratégiques du Département pour le territoire breillien.

L'Assemblée départementale a, en outre, approuvé les conventions des sites de Rennes, Saint-Malo et Fougères, lors de la session budgétaire du 24 mars 2016, qui déclinent pour chaque site les projets inscrits au Contrat de plan Etat-Région et leur plan de financement.

Parmi ces projets, 2 opérations portées par l'Institut national de la recherche agronomique (devenu Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement au 1^{er} janvier 2020) et une opération portée par le Rectorat d'académie de Rennes nécessitent de passer un avenant aux conventions de financement initialement établies.

I) Opérations 2.10c Milk Valley et 2.50c Apivale portées par l'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement

Ces deux opérations sont étroitement liées dans le cadre du programme Pegase dédié à la recherche sur les ruminants laitiers. Il s'agit de la création de nouvelles infrastructures permettant le phénotypage à haut débit (caractérisation de l'ensemble des traits observables d'un organisme) des ruminants (volet Milk Valley) et l'étude de leurs émissions gazeuses (volet Apivale), l'objectif commun étant de mieux étudier la robustesse et l'efficacité des animaux, pour mieux comprendre, prédire et utiliser la diversité des réponses individuelles face à la diversité des milieux et des conduites d'élevage en production laitière. Pour mener à bien ces travaux, l'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement construit deux étables indépendantes dans leur usage mais rattachées dans leur logistique, au sein d'un bâtiment unique :

- l'étable mise en place au titre de l'opération Milk Valley représente un coût total de 440 000 € avec une participation départementale de 160 000 € ;
- l'étable mise en place au titre de l'opération Apivale représente un coût total de 790 000 € avec une participation départementale de 262 000 €.

Les deux conventions de financement établies en date du 16 janvier 2017 ont fait l'objet d'un premier avenant en date du 19 mai 2022 visant à en prolonger la durée (passant de 5 ans à 6 ans et 8 mois).

Du fait d'une consultation infructueuse et de la nécessité de rechercher un complément budgétaire en autofinancement pour consolider le plan de financement, la réalisation des travaux a du être décalée, avec un démarrage prévu au 1^{er} semestre 2024 et une livraison attendue début 2025. L'Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement sollicite donc un délai supplémentaire pour pouvoir présenter le procès-verbal de réception qui permettra de déclencher le versement du solde des deux subventions.

Il est proposé de passer un second avenant aux deux conventions du 16 janvier 2017 afin de modifier pour chacune l'article 9 relatif à la caducité, en portant leur durée à 8 ans et 2 mois, soit une échéance au 15 mars 2025.

II) Opération 434 de mise en accessibilité de l'Institut d'études politiques de Rennes, portée par le Rectorat d'académie de Rennes

Le Rectorat d'académie de Rennes assure la délégation de maîtrise d'ouvrage, pour le compte de l'Institut d'études politiques de Rennes, d'une opération de mise en accessibilité des locaux de l'établissement, consistant à installer un ascenseur et des rampes d'accès, et à adapter les circulations, l'éclairage et le guidage vers tous les locaux utilisés par les étudiants. Le budget retenu au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 s'élève à 1 070 000 €, avec une participation départementale de 485 000 €.

Il s'agit d'un projet de réhabilitation techniquement complexe, les bâtiments (dont un cloître) datant de la fin du XIXe siècle. Cette complexité a entraîné un décalage du planning de mise en œuvre, les travaux devant s'achever en juillet 2023 pour une réception à l'automne. Le Rectorat sollicite un avenant à la convention de financement en date du 24 septembre 2018, établie pour 5 ans, afin d'en prolonger sa durée jusqu'à fin 2023.

Il est proposé de passer un avenant à la convention du 24 septembre 2018 afin de modifier l'article 9 relatif à la caducité, en portant la durée à 5 ans et 4 mois, soit une échéance au 23 janvier 2024.

Décide :

- d'approuver les termes des avenants n° 2 aux conventions du 16 janvier 2017 conclues entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Institut national de la recherche agronomique, devenu Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement au 1^{er} janvier 2020, relatives aux opérations 2.10c Milk Valley et 2.50c Apivale, joints en annexe ;

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 24 septembre 2018 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le Rectorat d'académie de Rennes relative à l'opération 434 de mise en accessibilité des locaux de l'Institut d'études politiques de Rennes, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces avenant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231627

Pour extrait conforme